



COMMUNIQUÉ

AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 16 juin 2021

Contact : Philippe Wattebled 06 88 23 75 55

Valeo : la CFDT en intersyndicale bloque sur le remboursement de frais dans une négociation télétravail

Discorde entre la CFDT et la Direction de Valeo sur la prise en charge du télétravail.

Depuis deux jours, la Direction de Valeo a imposé le télétravail par une charte unilatérale et cela au lendemain de l'arrêt des négociations sur le télétravail. Cette charte ne prévoit aucun dédommagement pour les salariés et prévoit par contre que les jours de télétravail peuvent s'élever à 10 jours par mois chez l'équipementier automobile.

Ce coup de force fait suite à quatre séances de négociation, où la CFDT a constaté qu'il y avait eu trop de déloyauté dans les discussions. Les informations demandées par les Syndicats (en particulier sur les économies réalisées en 2020 grâce au télétravail) n'ont pas été transmises.

Durant cette négociation, la CFDT avait relayé la forte attente des salariés de Valeo en ce qui concerne le télétravail. Par exemple 30% des franciliens demandaient trois jours de télétravail par semaine (enquête Valeo interne). Mais les principales revendications sur le remboursement des frais liés à l'exercice du télétravail (chauffage, électricité, repas...), sur la liberté d'organisation en termes de jours et de lieu de travail et sur le nombre de jours mensuels n'avaient pas été entendues par la Direction qui n'a fait aucune ouverture ou proposition allant dans le sens des revendications de la CFDT.

La CFDT constate que la transition entre le télétravail permanent (pour certains depuis 15 mois) et le retour sur site n'est pas gérée.

Elle rappelle que selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, la prise en charge des frais liés à la santé et à la sécurité des salariés est une obligation légale qui s'impose de toute façon à Valeo en dehors de tout accord. Dans cette négociation, la CFDT regrette que Valeo, entreprise du CAC 40 ESG, « top employeur » et championne en communication sur la RSE, ne soit pas à la hauteur de la réputation qu'elle veut établir.

La crise sanitaire que nous traversons n'autorise pas les Directions à faire fi du dialogue social dans l'entreprise sur un sujet aussi important humainement qu'est celui du télétravail, de son acceptation, de sa compréhension et de l'équilibre entre les temps en présence et ceux à distance du lieu de travail. Les risques psychosociaux qui pourraient en découler au sortir de la crise sanitaire ne sont pas à négliger.

